

Recyclage AIPR Encadrant – Actualisation des connaissances et examen QCM

Renouvelez vos compétences AIPR Encadrant et sécurisez la préparation de vos chantiers à proximité des réseaux.

Présentiel - Synchrone

En une demi-journée, actualisez vos connaissances de la réglementation DT-DICT, révisez les bonnes pratiques de prévention et préparez-vous au QCM officiel AIPR Encadrant. En cas de réussite, EVINCEL vous délivre l'attestation de compétences permettant à votre employeur de renouveler votre AIPR.

Objectifs

Cette formation de recyclage permet à l'entreprise de :

1. **Maintenir à jour les compétences de ses encadrants** intervenant sur des chantiers à proximité des réseaux.
2. **Permettre le renouvellement de l'AIPR Encadrant**, sous réserve de la réussite au QCM officiel et de sa délivrance par l'employeur.
3. **Sécuriser la préparation, l'organisation et le suivi des travaux** en intégrant les exigences de la réglementation DT-DICT.
4. **Réduire les risques d'endommagement des réseaux**, d'accident, d'arrêt de chantier et de perturbation des activités.
5. **Renforcer la capacité des encadrants à identifier les anomalies** et à prendre les mesures adaptées, notamment l'arrêt des travaux.
6. **Limiter les conséquences humaines, matérielles, financières et juridiques** pouvant résulter d'un incident sur un réseau.
7. **Développer une culture de prévention partagée** entre les responsables de chantier, les opérateurs et les autres acteurs des travaux.

Les + métier

Recyclage AIPR Encadrant à Lyon : actualisez vos connaissances DT-DICT et passez le QCM officiel. Attestation de compétences si réussite.



Public Visé

Personnel d'une entreprise exécutant des travaux et intervenant dans la préparation administrative et technique ou dans l'encadrement de chantiers à proximité des réseaux : Chefs de chantier ; Conducteurs de travaux ; Responsables d'équipe ; Responsables de travaux ; Encadrants techniques ; Personnels chargés de préparer ou de suivre les interventions. Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'entreprise exécutante doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR Encadrant.



Pré Requis

- **Avoir déjà suivi une formation AIPR Encadrant** ou disposer de connaissances et d'une expérience dans la préparation ou l'encadrement de travaux à proximité des réseaux.
- **Occuper ou être amené à occuper une fonction d'encadrement de chantier** : chef de chantier, conducteur de travaux, responsable d'équipe ou encadrant technique.
- **Connaître les principes essentiels des procédures DT-DICT**, de la lecture des plans et du marquage-piquetage.
- **Maîtriser suffisamment le français écrit** pour comprendre les documents de chantier et répondre individuellement au QCM.
- **Se présenter à l'examen avec une pièce d'identité en cours de validité**, conformément aux consignes communiquées par le centre d'examen.

Aucun diplôme particulier n'est exigé. Cette session courte de recyclage s'adresse toutefois à des participants possédant déjà les connaissances du profil Encadrant. Pour une personne débutante ou dont les connaissances sont insuffisantes, la formation initiale AIPR Encadrant doit être privilégiée. L'employeur doit s'assurer que le candidat dispose des compétences suffisantes avant son inscription à l'examen.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser ses connaissances de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux et des procédures DT-DICT.

Identifier les rôles, obligations et responsabilités des différents acteurs d'un chantier à proximité des réseaux.

Analyser les récépissés de DICT, les plans, les classes de précision et les informations issues du marquage-piquetage.

Préparer et organiser un chantier en tenant compte de la nature des réseaux et des risques d'endommagement.

Choisir et faire appliquer les techniques de travail et les mesures de prévention adaptées aux réseaux rencontrés.

Détecter une situation anormale, décider de l'arrêt des travaux et appliquer les procédures d'urgence en cas d'incident ou de dommage.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AIPRencadr-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Mobiliser les connaissances actualisées pour répondre aux questions de l'examen QCM AIPR Encadrant.

Parcours pédagogique

1. Actualisation réglementaire et responsabilités
 - Principes de la réglementation anti-endommagement.
 - Rôle et responsabilités des différents acteurs.
 - Obligations du responsable de projet, de l'exploitant et de l'exécutant des travaux.
 - Responsabilités particulières de l'encadrant.
 - Conditions de délivrance et durée de validité de l'AIPR.
2. Préparation administrative et technique du chantier
 - Vérification des AIPR des personnels présents sur le chantier.
 - DT, DICT, DT-DICT conjointe et avis de travaux urgents.
 - Analyse des récépissés de DICT et des recommandations des exploitants.
 - Documents devant être disponibles sur le chantier.
 - Identification des réseaux sensibles et non sensibles.
 - Lecture des plans et nomenclature des réseaux.
 - Classes de précision et fuseaux d'incertitude.
 - Investigations complémentaires et opérations de localisation.
 - Marquage-piquetage et compte rendu correspondant.
 - Identification des affleurants et indices visibles sur le terrain.
3. Organisation des travaux à proximité des réseaux
 - Risques liés aux réseaux électriques, gaz, hydrocarbures, eau, assainissement, télécommunications et réseaux de chaleur.
 - Distances de sécurité et zones d'approche.
 - Choix des méthodes et matériels adaptés.
 - Techniques de terrassement et de dégagement des réseaux.
 - Moyens de protection collective et équipements de protection individuelle.
 - Maintien du marquage-piquetage pendant toute la durée du chantier.
 - Maintien de l'accès aux dispositifs de mise en sécurité des réseaux.
 - Information et encadrement des opérateurs.
4. Anomalies, incidents et dommages
 - Identification des situations non conformes.
 - Écart entre les plans, le marquage-piquetage et la réalité du terrain.
 - Conditions justifiant l'arrêt des travaux.
 - Information du responsable de projet et des exploitants.
 - Conduite à tenir en cas d'endommagement d'un réseau.
 - Application de la règle des 4A : arrêter, alerter, aménager et accueillir.
 - Établissement du constat contradictoire.
5. Préparation et passage de l'examen
 - Préparation des informations nécessaires au récolement cartographique.
 - Questions d'entraînement correspondant au profil Encadrant.
 - Analyse collective des erreurs.
 - Rappel des consignes et du fonctionnement de l'examen.
 - Passage individuel du QCM officiel AIPR Encadrant sur la plateforme nationale.
 - Méthodes pédagogiques
 - Apports théoriques ciblés sur les évolutions et points sensibles.
 - Échanges d'expériences et analyse des pratiques professionnelles.
 - Études de cas issues de situations de chantier.
 - Analyse de plans, récépissés de DICT et documents de marquage-piquetage.
 - Photographies et vidéos de situations réelles.
 - Questions d'entraînement et QCM blanc.
 - Correction commentée et explication des erreurs.
 - Moyens pédagogiques
 - Support de formation numérique.
 - Vidéoprojecteur et ordinateur.
 - Plans de réseaux et exemples de dossiers DT-DICT.
 - Photographies, schémas et études de cas.
 - Tablettes tactiles ou postes informatiques individuels pour l'examen.
 - Connexion sécurisée à la plateforme nationale d'examen.
 - Documentation pédagogique remise ou mise à disposition des participants.

Méthodes pédagogiques

La formation alterne des méthodes **expositives, interrogatives et actives**, adaptées à un public expérimenté en recyclage :

- **Apports théoriques ciblés** sur la réglementation DT-DICT, les responsabilités de l'encadrant et les évolutions applicables aux travaux à proximité des réseaux.
- **Questionnement interactif** permettant de réactiver les

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques et techniques suivants :

- **Salle de formation équipée**, adaptée à l'accueil des participants ;
- **Ordinateur et vidéoprojecteur** pour la présentation des contenus réglementaires et techniques ;
- **Support pédagogique illustré** relatif à la réglementation DT-DICT et aux

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AIPREncadr-20260819

connaissances et d'identifier les points nécessitant une actualisation.

- **Échanges d'expériences professionnelles** autour de situations rencontrées sur les chantiers.
- **Études de cas et analyses de situations à risque** : anomalies, réseaux non repérés, écarts entre les plans et le terrain, dommages ou arrêts de travaux.
- **Analyse de documents professionnels** : plans de réseaux, récépissés de DICT, classes de précision, marquage-piquetage et consignes des exploitants.
- **Exercices et QCM d'entraînement** proches des conditions de l'examen AIPR Encadrant.
- **Correction collective et commentée**, avec explication des erreurs et rappels personnalisés avant le passage de l'examen officiel.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de la progression des participants est assuré au moyen de :

- **Feuilles d'émargement** signées par les participants et le formateur pour chaque demi-journée ;
- **Vérification de l'assiduité et de la participation** aux échanges, études de cas et exercices proposés ;
- **Suivi pédagogique continu** par le formateur à travers des questions orales, des mises en situation et des QCM d'entraînement ;
- **Enregistrement individuel du passage et du résultat** à l'examen officiel QCM AIPR Encadrant ;
- **Fiche d'évaluation de la formation** renseignée par chaque participant en fin de session ;
- **Attestation de fin de formation** précisant les objectifs, la durée et la nature de l'action suivie ;
- En cas de réussite à l'examen, **délivrance d'une attestation de compétences AIPR Encadrant**, permettant à l'employeur de délivrer ou renouveler l'AIPR.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans la réglementation anti-endommagement des réseaux, maîtrisant : les procédures DT-DICT ; le guide technique applicable aux travaux ; les différents profils AIPR ; les techniques de prévention des dommages aux réseaux ; les modalités de préparation et d'organisation de l'examen officiel.

missions de l'encadrant ;

- **Plans de réseaux, récépissés de DICT et documents de chantier** utilisés pour les exercices d'analyse ;
- **Photographies, schémas et vidéos** présentant des situations réelles de travaux à proximité des réseaux ;
- **Études de cas et fiches de situations professionnelles** permettant d'identifier les risques, anomalies et mesures de prévention ;
- **QCM d'entraînement et exercices préparatoires** au profil AIPR Encadrant ;
- **Poste informatique ou tablette individuelle avec connexion internet** pour le passage du QCM officiel sur la plateforme nationale.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée selon les modalités suivantes :

- **Positionnement initial** permettant d'identifier le niveau de connaissances du participant sur la réglementation DT-DICT et la prévention des dommages aux réseaux.
- **Évaluation formative continue** au moyen de questions orales, d'études de cas, d'analyse de plans, de récépissés de DICT et de situations de chantier.
- **QCM d'entraînement** avec correction commentée afin de préparer le participant aux conditions de l'examen.
- **Examen final individuel sur la plateforme nationale QCM-IPR**, sous la surveillance du centre d'examen.
- L'examen AIPR Encadrant comprend **40 questions**, auxquelles le candidat doit répondre dans un délai maximal d'**une heure**.
- La réussite est obtenue avec un score minimal de **48 points sur 80**. Le barème prévoit **+2 points** pour une bonne réponse, **0 point** pour « je ne sais pas », **-1 point** pour une réponse incorrecte à une question ordinaire et **-5 points** pour une réponse incorrecte à une question prioritaire.
- En cas de réussite, le centre d'examen délivre une **attestation de compétences AIPR Encadrant**, permettant à l'employeur de délivrer ou de renouveler l'AIPR.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation organisée en intra-entreprise, le client met à disposition :
• Une salle de formation calme, suffisamment dimensionnée et adaptée au nombre de participants ;
• Des tables et des chaises, permettant à chaque participant de travailler dans de bonnes conditions ;
• Des prises électriques accessibles pour l'alimentation des équipements informatiques ;
• Une connexion internet stable et sécurisée, indispensable au passage du QCM officiel AIPR ;
• Un écran, vidéoprojecteur ou dispositif d'affichage, lorsque celui-ci n'est pas fourni par EVINCEL ;
• Un espace permettant le passage individuel de l'examen dans des conditions garantissant la confidentialité et l'absence d'assistance ;
• Une liste nominative exacte des participants transmise avant la session ;
• Une vérification que chaque candidat dispose d'une pièce d'identité officielle en cours de validité le jour de l'examen ;
• Lorsque cela est possible, des plans, récépissés de DICT ou exemples anonymisés de situations de chantier propres à l'entreprise, afin de contextualiser les études de cas.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins lors de l'inscription afin d'étudier les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles possibles.
L'accessibilité au passage de l'examen doit être étudiée en tenant compte des règles applicables au profil Encadrant et des possibilités offertes par la plateforme nationale.



Durée

3.50 Heures **0.5** Jour 2 à 10 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AIPRencadr-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427